



Traqueur renforce sa structure financière et se donne les moyens d'envisager sereinement son développement

Saint Cloud le 15 mai 2009

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société Traqueur du 3 avril 2009 a délégué au directoire, sous réserve de l'accord préalable du conseil de surveillance, sa compétence à l'effet de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital.

La Société a souhaité mettre en œuvre la délégation qui lui a été conférée au titre de la 9^{ème} résolution en procédant à un placement privé, comme annoncé dans le communiqué de presse du 3 avril dernier.

Afin de financer son plan de restructuration et de disposer des ressources nécessaires à l'accélération de son développement dès lors que l'environnement économique se sera éclairci, la Société a procédé avec succès à une levée de fonds de 1,14 M€.

Réalisée au prix unitaire de 3,3 € prime d'émission incluse (nombre d'actions nouvelles créées à cette occasion : 345.261), cette opération a été souscrite par des actionnaires historiques de Traqueur répondant aux conditions précisées dans la 9^{ème} résolution, ceux-ci témoignant ainsi à nouveau de leur confiance quant aux perspectives de développement futures.

Par ailleurs, ayant d'ores et déjà reçu des marques d'intérêt d'investisseurs souhaitant participer à cette opération de renforcement des fonds propres dans le cadre des dispositions relatives à la loi TEPA, la Société a décidé de compléter cette opération par une seconde tranche, à hauteur de 400 K€ prime d'émission incluse (prix de souscription identique de 3,30 €, selon les dispositions de la 9^{ème} résolution).

En conséquence, Traqueur a demandé la reprise de la cotation de ses actions.

La Société informe également ses actionnaires du référencement de son produit Après-vol par Yamaha Assurance qui offre désormais à ses clients équipant leur véhicule d'un système Traqueur de certains avantages comme la suppression de la franchise vol.

Le Groupe TRAQUEUR :

Leader français de la détection et de la récupération de véhicules volés, acteur majeur de la télématique embarquée et expert en prévention du risque routier, le Groupe Traqueur est le seul opérateur français à proposer un ensemble de solutions associant les technologies radio VHF, satellitaire GPS et GSM. Ces solutions sont destinées aux particuliers et aux entreprises.

Le Groupe Traqueur bénéficie d'une infrastructure technique propriétaire bâtie depuis 2002 et de deux licences hertziennes ARCEP ; il est par ailleurs référencé auprès des nombreux constructeurs auto et BTP et a noué des partenariats avec de nombreux assureurs, courtiers et assistants (GAN, Groupama, MMA, NOVELIA, THEOREME, SOLLY AZAR, Mondial Assistance, AXA...).

Traqueur intervient en partenariat actif avec les forces de l'ordre depuis 2001.

Traqueur est labellisée « Entreprise Innovante » auprès d'Oséo Anvar. Le Groupe Traqueur est coté sur Alternext Paris de NYSE Euronext depuis le 12 avril 2007 par cotation directe (Code ISIN : FR0004043487, Code Mnémo : ALTRA) et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 14,9 M€.

En 2007, Traqueur s'est vu décerner 5 Prix à l'occasion de la 7e édition du Palmarès Deloitte Technology Fast 50 qui distingue les sociétés high tech ayant connu le plus fort taux de croissance sur les cinq dernières années, dont le 1er Prix National / Prix NYSE Euronext National. Traqueur a à nouveau été lauréat au titre de l'édition 2008.

www.groupetraqueur.fr

Il est rappelé que :

- l'opération d'admission sur Alternext du Groupe Traqueur n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'alinéa 3 de l'article 211-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers précise que : « [...] la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier » ;
- l'Autorité des Marchés Financiers dans un communiqué de presse du 15 octobre 2007 a précisé les règles relatives aux placements privés sur Alternext.

Retrouvez tous les communiqués du Groupe Traqueur sur le site www.groupetraqueur.fr
Rubrique « Investisseurs ».

VOS CONTACTS

GROUPE TRAQUEUR

Marc Verdet - Président du Directoire

Thierry Michaux - Directeur Général Adjoint

01.56.97.70.00 - investisseurs@traqueur.fr